

Mobilisation

- → contre la retraite à points
- → pour une juste compensation



Carrière

Communiqué

Paris, le 15 janvier 2020

Le pipeau du « retrait » de l'âge pivot !



Au surlendemain d'une très grande journée de manifestation et après plusieurs semaines de mobilisation, M. Édouard Philippe a annoncé le samedi 11 janvier le « retrait de l'âge pivot », renvoyant de surcroît le financement du futur système de retraite à une conférence.

Annonce aussitôt saluée dans les rangs & relais gouvernementaux. Or l'annonce du Premier ministre n'est pas un compromis. Mais une **supercherie**.

L'âge « pivot », ou plutôt l'âge « d'équilibre » pour reprendre les termes du projet de loi, <u>a seulement</u> été retiré d'un article!

Au cas d'espèce, l'article 56 bis, relatif aux modalités d'atteinte de l'équilibre financier d'ici 2027. Pour tout le reste, rien ne change. Ni sur le fond, ni sur les modalités (ordonnances...).

Le comble ? L'art 56 bis modifié précise simplement : « avant le 30 avril 2020 une conférence des financeurs [...] propose [...] les modalités permettant d'atteindre l'équilibre financier ».

Et dans le cadre imposé par le gouvernement ! Aucun accord au 30/04/2020 ? Le Gouvernement s'habilite à prendre « toute mesure »!

Articles du projet de loi sur la retraite à points	Mentions de l'âge d'équilibre	
	Avant 11/01	<u> </u>
Art. 7 : autres cat. de salariés affiliés au régime général	OUI	OUI
Art. 10 : paramètre de calcul - coefficient d'ajustement	OUI	OUI
Art. 26 : transition - activité rémunérée post liquidation retraite	OUI	OUI
Art. 28 : situations spécifiques - départs anticipés	OUI	OUI
Art. 29 : situations spécifiques - handicap	OUI	OUI
Art. 30 : situations spécifiques - inaptitude	OUI	OUI
Art. 32 : pénibilité & dangerosité - lien entre incapacité & expo°	OUI	OUI
Art. 33 : pénibilité & dangerosité - limitations	OUI	OUI
Art. 35 : pénibilité & dangerosité - limite d'âge	OUI	OUI
Art. 36 : départs anticipés – miss° de sécurité, surv° et contrôle	OUI	OUI
Art. 38 : transitions - âge d'ouverture des droits	OUI	OUI
Art. 39 : transitions – intégration régimes spéciaux	OUI	OUI
Art. 40 : garantie retraite minimale	OUI	OUI
Art. 46 : droits conjugaux – retraite réversion	OUI	OUI
Art. 55 : gouvernance – pilotage financier	OUI	OUI
Art. 56 bis : modalités atteinte équilibre financier d'ici 2027	OUI	NON : retiré
Art. 61 : conservation droits	OUI	OUI
Total des articles mentionnant l'âge d'équilibre	17	16

Le Gouvernement n'a pas du tout retiré l'âge pivot/d'équilibre du projet de loi ! L'annonce de M. Philippe était destinée à faire diversion, faire semblant de donner des gages.

La mobilisation ces derniers jours de plusieurs ministres (dont M. Dussopt dans la sphère Bercy!), pour rencontrer les organisations syndicales, relève de la même approche : leurrer. De la cordialité, quelques annonces orales rassurantes et beaucoup de flou. Surtout aucun engagement écrit allant à l'encontre du funeste projet de loi!

Le motif : reprendre la main. Charmer et rassurer les personnels pour les dissuader de lutter, éviter que la mobilisation interprofessionnelle ne devienne grève générale, et ainsi éliminer toute résistance sociale! Présente et future!

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Le gouvernement, lui, croit au projet de loi!

